



Conseil départemental de l'Ordre des masseurs-kinésithérapeutes de la Moselle

Dans votre agenda:

L'AMMPPU organise le **jeudi 4 février à 21h** dans ses locaux un atelier transversalité avec les kinésithérapeutes afin que les médecins connaissent mieux le diagnostic kinésithérapique, appréhendent mieux les règles de bonne prescription, afin d'améliorer notre travail commun dans l'intérêt des patients.

Venez participer à cette première réunion afin d'apporter votre point de vue sur ce sujet.

équipe organisatrice:

Dr GONZALES, Dr MARTY,
Dr SIEBERT, Mr JUPIN.

Inscription sur:
ammppu@wanadoo.fr

DOMUS MEDICA
6, QUAI Paul WILTZER
57000 METZ

**NB: un programme 2015-2016
des réunions de l'AMMPPU est
disponible au CDO**

BONNE ANNEE 2016



Chère Consoeur, cher Confrère,

Une nouvelle année commence. Au nom du conseil départemental de l'ordre des masseurs-kinésithérapeutes de Moselle je vous présente nos vœux de bonne année. Que cette année vous permette de réaliser avec plaisir et bonheur vos engagements professionnels et familiaux. Que ce souhait puisse être partagé par vos proches.

Cette année voit un anniversaire particulier, les dix ans d'existence de l'Ordre des Masseurs Kinésithérapeutes.

Avant 2006, nous dépendions des médecins et de l'ordre des médecins, depuis notre profession a pris son indépendance. L'ordre, à ce titre, devient incontournable pour les institutions. Ainsi, à titre d'exemple, l'Ordre a été largement sollicité pour la réforme des études, la formation continue, les DPC, l'aide à l'établissement de contrat, permettant aux professionnels de mieux coexister, par les instances judiciaires pour aider les confrères soumis à une liquidation professionnelle ...

L'ordre n'est pas une chambre d'enregistrement et de liquidation de plainte. L'ordre est présent pour améliorer les relations entre les professionnels, entre professionnel et patient...

Le code de déontologie est le ciment qui maintient une certaine cohésion.

Notre département offre une politique de médiation et de prévention, d'aide en cas de difficultés liées à l'exercice de notre profession.

Mais l'ordre est lui-même soumis à des contraintes organisationnelles et administratives. Celles-ci, bien que souvent perçues comme inutiles et ennuyantes sont nécessaires pour protéger les professionnels.

Telle une assurance nous sert rarement, tel l'ordre épaula les professionnels de santé que nous sommes en cas de besoin. Chaque professionnel doit participer à la construction et au maintien de l'éthique de la masso-kinésithérapie. Chacun porte, par son attitude, par sa manière d'exercer sa profession, la responsabilité de l'image de la kinésithérapie auprès du public.

Soyez sûrs, mes chers confrères, que nous mettons toutes nos forces à votre service et à celui des patients.

Hubert JUPIN

Président



Le CDO 57 en pratique

Une **permanence le mercredi**
dans les heures d'ouverture
des locaux

de **8h30 à 12 heures**
et de **13h30 à 17 heures**

Avec des conseillers présents
pour répondre à vos
questions et réceptionner vos
demandes.

03.87.36.26.30

cdo57@ordremk.fr

RAPPORT D'ACTIVITE DE L'ORDRE EN 2015

La commission « Inscriptions au tableau »:

en 2015 le CDO a inscrit 102 professionnels dont 32 ont été diplômés hors de FRANCE.

Parmi les 102, 1 a une activité mixte, 1 exerce à l'étranger pour quelques mois, 19 sont salariés, 81 sont libéraux.

Le CDO a transféré 39 dossiers vers d'autres départements a enregistré une centaine d'attestations de DPC.

La commission des contrats:

A étudié 350 contrats de tous types.

La commission juridique:

A traité 37 dossiers dont 4 conciliations et parmi celles-ci 3 ont été transférées en chambre disciplinaire.

La commission communication:

A réalisé 10 newsletters

Organisé 2 réunions sur l'accessibilité et l'information sur le rôle du CDO.

La commission financière:

A fait valider son budget 2015 et a adressé au CNO son budget prévisionnel 2016 pour approbation.

4 réunions de séances plénières se sont déroulées et 10 réunions de bureau également au cours de cette année.

prochaine Newsletter:

**TOUTES LES INFOS SUR LA CARTE DU PRATICIEN DE
SANTE DU REMPLACANT**